

---

# CATALOGUE DE FORMATIONS

---

COVENCE AVOCATS VOUS PROPOSE DE  
NOMBREUSES FORMATIONS ET ATELIERS  
PRATIQUES



## CSE : LES CLES POUR AGIR

- . Préparer le renouvellement du CSE : protocole d'accord préélectoral, élections, négociation préalable, etc. ;
- . Le CSE : fonctionnement, attributions et moyens ;
- . Le rôle du CSE en matière de santé-sécurité et conditions de travail ;
- . Le CSE et la protection de l'environnement ...



## MAÎTRISER LES ENJEUX DE LA NEGOCIATION COLLECTIVE

- . Les règles de la négociation collective (articulation des normes, règles de signature, NAO, etc.) ;
- . Négociation sur la gouvernance et l'actionnariat salarié (impliquer les salariés et représentants du personnel dans les processus de décision) ;
- . Négocier la « mobilité durable » (nouveau 2020) (favoriser l'utilisation de modes de transports durables par les salariés : vélos, transports en commun, covoiturages, autopartages, etc.) ;
- . Verdir les négociations sur les salaires et le partage de la valeur ajoutée (intéressement, participation, etc.) ...



## FAIRE FACE AUX RESTRUCTURATIONS

- . Les procédures de licenciement pour motif économique ;
- . La rupture conventionnelle collective ;
- . L'activité partielle de longue durée ;
- . L'accord de performance collective...

*Le contenu et la durée de la formation peuvent être modulés. Des focus peuvent également être prévus en fonction de vos besoins spécifiques (les bases du droit du travail, accompagnement des salariés, etc.). Ces sessions peuvent être réalisées en présentiel ou par visioconférence.*



**NOUVEAUTE**



## **Le rôle du CSE dans la transition écologique**

*Formation animée par des avocats, experts juridiques, techniques et comptables sur les enjeux de la transition écologique*

### **OBJECTIFS :**

- Connaître et optimiser les nouvelles prérogatives environnementales du CSE issues de la « loi climat »
- Adopter une démarche RSE notamment dans la gestion des activités sociales et culturelles du CSE
- Participer à la transition écologique de la société

**DUREE : 1 à 2 jour(s) – peuvent entrer dans les 5 jours de la formation économique des élus du CSE**

### **CONTENU :**

**Connaître les enjeux de la RSE et de la « transition écologique »**

**Maîtriser et optimiser les prérogatives du CSE en vue de la protection de l'environnement**

- Une organisation et un fonctionnement du CSE à (re)penser (réunions, commission environnement, référents RSE...);
- Une communication du CSE à organiser (implications des salariés, des actionnaires, des riverains, ONG et autres parties prenantes, retours d'expériences);
- Les informations / consultations récurrentes et ponctuelles du CSE prenant en compte les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise
- La base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE)
- Les droits d'alerte danger grave et imminent et santé publique et environnement
- Les expertises portant sur les éléments d'ordre environnemental
- Les actions en justice du CSE en matière de protection de l'environnement
- Lien avec les acteurs internes et externes à l'entreprise en matière d'environnement

**Connaitre les impacts environnementaux du CSE et s'engager dans une démarche éco-responsable**

- Tour d'horizon des activités du CSE et de ses membres ayant un impact sur l'environnement
- Vers une gestion éthique et responsable des Activités Sociales et Culturelles
- Verdir le règlement intérieur du CSE

**NOUVEAUTE**



## Négocier la mobilité durable des salariés

### **OBJECTIFS :**

- Connaître le cadre juridique, social et fiscal de la « mobilité durable » pour négocier en toute connaissance de cause et lever les éventuels freins à la mise en place de pratiques identifiées comme efficaces
- Participer à la transition écologique de l'entreprise

**DUREE :** 1 jour

### **CONTENU :**

**Connaître les enjeux économiques, sociaux, et environnementaux des trajets domicile-travail**

**Comment mettre en place des mesures visant à améliorer la mobilité durable des salariés**

- Groupes de réflexion de salariés pour faire émerger des solutions adaptées à leurs trajets au quotidien
- Cadre des négociations obligatoires et facultatives en matière de mobilité durable
- Niveau(x) de négociation(s) et champ d'application de l'accord mobilité durable – un choix stratégique
- Déroulement des négociations : réunions, informations nécessaires (diagnostic mobilité), concours d'intervenants extérieurs qualifiés
- Contenu de l'accord mobilité durable : quelles mesures inspirantes négocier ?
- Issue de la négociation sur la mobilité durable : accord ou plan de mobilité ?
- Durée, suivi, révision et dénonciation de l'accord

**Connaître les obligations et incitations sociales et fiscales à la mobilité durable pour mieux négocier**

- Prise en charge de frais de transports entre le domicile et le lieu de travail : abonnements transports publics, forfait mobilités durables, prime transport, indemnités kilométriques, cumuls possibles
- Obligations de l'employeur en matière de renouvellement de flottes de véhicules de société et d'aménagements de parking
- Aides à l'acquisition de véhicules moins polluants
- Incitations sociales et fiscales pour les véhicules à faibles émissions mis à disposition des salariés
- Cas d'exonérations du versement « services mobilités »



## **Formation économique du CSE : organisation, fonctionnement, attributions**

### **OBJECTIFS :**

- Appréhender les missions et le fonctionnement de votre CSE
- Connaitre et optimiser les moyens d'action du CSE
- Appréhender les mécanismes de base de la comptabilité et de l'analyse financière

**DUREE :** jusqu'à 5 jours. Formation agréée

### **CONTENU :**

#### **Connaître l'organisation interne et les règles de fonctionnement du CSE**

- Organisation du CSE : CSE, CSE d'établissement, CSE central, commissions (CSSCT et autres)
- Composition du CSE (président, élus, RS, référent harcèlement...)
- Modalités d'organisation et de déroulement des réunions (ordre du jour, votes, PV...)
- Règlement intérieur du CSE

#### **Maîtriser les attributions du CSE et optimiser ses ressources et moyens d'action**

- Rôle économique, social et environnemental du CSE : informations, consultations, analyse des données financières, des données sociales et santé/sécurité et des données RSE
- Activités sociales et culturelles
- Crédit d'heures et déplacements
- Budgets et obligations comptables
- Droits à expertises et droits d'alerte du CSE
- Réclamations individuelles et collectives
- Communiquer efficacement tout en respectant les règles
- Action(s) en justice

#### **Aborder l'entreprise sous ses aspects économiques, stratégique, organisationnel et social**

- Statuts et organisations juridiques d'entreprise
- Cadre juridique et comptable
- Lecture des comptes de l'entreprise
- Principes du diagnostic financier d'une entreprise

#### **Stratégie d'entreprise et restructurations**

- « Raison d'être » de l'entreprise, stratégie et plan de mise en œuvre
- Identifier les différentes opérations de restructurations juridiques
- Connaitre le rôle du CSE dans ce cadre
- Appréhender les incidences du changement d'employeur sur les relations de travail



## **Formation santé sécurité et conditions de travail du CSE : organisation, fonctionnement, attributions**

### **OBJECTIFS :**

- Connaître et optimiser le fonctionnement, les missions et moyens d'action du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Maîtriser les notions essentielles en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Reconnaître et identifier les principaux risques professionnels

**DUREE :** 3 à 5 jours suivant l'effectif. Formation agréée

### **CONTENU :**

#### **Vue d'ensemble de la santé, de la sécurité et des conditions de travail**

- Concepts clés sur la santé, la sécurité et les conditions de travail
- Rôle et obligations de l'employeur
- Rôle d'intervenants clés en matière de santé et de sécurité au travail

#### **Maîtriser l'organisation, le fonctionnement et les attributions du CSE en matière de santé sécurité et conditions de travail**

- Organisation du CSE : CSE, CSE d'établissements, CSE central, CSSCT, éventuels représentants de proximité
- Composition du CSE (président, élus, RS, référents harcèlement)
- Périodicité, déroulement et PV des réunions portant sur la SSCT
- Les missions générales du CSE en SSCT
- Les informations et documents mis à disposition du CSE sur la SSCT
- Les consultations du CSE sur la SSCT

#### **Les outils du CSE pour agir en matière de santé, sécurité et conditions de travail**

- Les réclamations individuelles et collectives
- Les droits d'alerte du CSE en SSCT
- Les expertises santé sécurité et conditions de travail (risque grave, projet important)
- Les inspections
- Les enquêtes
- Le travail du CSE avec les acteurs internes et externes de la santé, sécurité au travail (inspection du travail, médecin du travail, CARSAT, etc.)
- Les actions en justice

#### **Les principaux risques professionnels**

- Connaître, identifier et évaluer les principaux risques professionnels
- Focus sur des risques spécifiques : risques psychosociaux, harcèlements moral et sexuel, trouble musculosquelettiques, risques chimiques...

# Formation : identifier, prévenir le harcèlement moral et le harcèlement sexuel et lutter contre les agissements sexistes

## **OBJECTIFS :**

- Connaître le cadre juridique du harcèlement sexuel, du harcèlement moral et des agissements sexistes
- Savoir repérer et prévenir des cas de harcèlement ou d'agissements sexistes et agir

**DUREE :** 1 à 2 jours. Formation agréée

## **CONTENU :**

### **Introduction aux différentes formes de harcèlements**

- Quelques chiffres pour rappeler les enjeux
- Définitions juridiques des différents harcèlements et des agissements sexistes

### **Les obligations de l'employeur en la matière**

- L'obligation générale de sécurité
- Principes généraux de prévention
- Les obligations d'informations et de formations

### **Les référents harcèlement dans l'entreprise**

- Rôle du référent harcèlement désigné par l'employeur
- Rôle du référent harcèlement désigné au CSE
- Les moyens du référent harcèlement au CSE

### **Identifier et agir face à une situation de harcèlement moral ou sexuel ou à des agissements sexistes**

- Identifier des faits constitutifs de harcèlement moral
- Identifier des faits constitutifs de harcèlement sexuel
- Identifier des agissements sexistes
- Avertir le(s) référent(s) harcèlement
- Déclencher une alerte avec enquête
- Présenter une réclamation en CSE
- Consulter et mettre à jour le DUERP

### **Les acteurs externes à l'entreprise**

- L'inspection du travail
- La médecine du travail
- Le Défenseur des droits
- La police judiciaire ou la gendarmerie
- Le milieu associatif



## Le rôle du CSE en santé-sécurité-environnement dans les établissements à risques

### **OBJECTIFS :**

- Maîtriser et optimiser le fonctionnement, les missions et moyens d'action spécifiques du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail dans les établissements à risques

**DUREE :** 1 jour. Formation agréée (en complément de la formation santé sécurité et conditions de travail de base)

### **CONTENU :**

#### **Le cadre spécifique de la représentation du personnel dans les établissements à risques**

- CSE renforcé
- CSSCT obligatoire et CSSCT élargie
- Comité interentreprises de santé et de sécurité au travail (CISST)

#### **Le fonctionnement spécifique du CSE dans les établissements à risques**

- Composition et modalités de désignation des membres du CSE, de la ou des CSSCT, de la CSSCT élargie et du CISST
- Réunions du CSE, de la ou des CSSCT, de la CSSCT élargie et du CISST
- Moyens matériels et financiers du CSE et CSSCT
- Formation spécifique des membres du CSE et de la ou des CSSCT

#### **Les attributions générales et spécifiques du CSE en santé, sécurité et environnement dans les établissements à risques**

- Missions générales du CSE en santé, sécurité et conditions de travail
- Informations et documents mis à disposition sur la santé, sécurité et les conditions de travail
- Consultations générales en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Informations et consultations spécifiques aux établissements à risques industriels

#### **Les moyens d'action du CSE dans les établissements à risques**

- Réclamations individuelles et collectives
- Alerte en cas de danger grave et imminent
- Alerte santé publique et environnement
- Expertises risques graves, projets importants et risques technologiques
- Inspections et enquêtes
- Actions en justice

#### **Travail du CSE avec les acteurs internes et externes de la santé, sécurité, environnement**

## Quelques rappels utiles



- S'agissant de la **formation des délégués syndicaux et des représentants de proximité** :

*« Le comité social et économique peut décider, par une délibération, de consacrer une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des délégués syndicaux de l'entreprise ainsi qu'à la formation des représentants de proximité, lorsqu'ils existent » (C. trav., art. L2315-61)*

- Concernant la **formation économique des membres titulaires du CSE** :

*« Dans les entreprises d'au moins cinquante salariés, les membres titulaires du comité social et économique élus pour la première fois bénéficient, dans les conditions et limites prévues à l'article L. 2145-11, d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours. Le financement de la formation est pris en charge par le comité social et économique. Cette formation peut notamment porter sur les conséquences environnementales de l'activité des entreprises.*

*Cette formation est imputée sur la durée du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale prévu aux articles L. 2145-5 et suivants. »  
(C. trav., L2315-63)*

- S'agissant de la **formation santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE** :

*« Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique et le référent prévu au dernier alinéa de l'article L. 2314-1 bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail prévues au chapitre II du présent titre, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat.*

*La formation est d'une durée minimale de cinq jours lors du premier mandat des membres de la délégation du personnel.*

*En cas de renouvellement de ce mandat, la formation est d'une durée minimale :*

*1° De trois jours pour chaque membre de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise ;*

*2° De cinq jours pour les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises d'au moins trois cents salariés.*

*Sans préjudice des dispositions de l'article L. 2315-22-1, le financement de la formation prévue au premier alinéa du présent article est pris en charge par l'employeur dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »*

*(C. trav., art. L2315-18)*

*\*\*\**

*« Le temps consacré aux formations (...) est pris sur le temps de travail et est rémunéré comme tel. Il n'est pas déduit des heures de délégation »*

*(C. trav., art. L2315-16)*